

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
5 mai 2025

3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de mai 2025

3.4 Approbation des comptes pour le mois de mai 2025

4. RÉOLUTIONS

4.1 Projet de loi 97 retirant le pouvoir aux municipalités locales de régir la plantation et
l'abattage d'arbres

4.2 Projet de loi 97 transférant la responsabilité des travaux sylvicoles aux industries
bénéficiaires de garanties d'approvisionnement

4.3 MTQ - Contrat de déneigement sortie de paroisse

4.4 Dénonciation au Gouvernement du Québec

4.5 Gala méritas Polyvalente de Normandin

4.6 Nivelage des routes gravelées

4.7 OMH Maria-Chapdelaine (budget révisé)

4.8 Régie intermunicipale GEANT (budget révisé)

4.9 Régie intermunicipale GEANT (offre de services)

4.10 Mandat audits (TECQ 2019-2024, PRIMEAU)

4.11 Terre-plein 151 à 167 avenue Tremblay

4.12 Lavage des égouts

4.13

5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

5.1 .

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Directeur général et greffier-trésorier

6.2 .

7. RAPPORT DES COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Signataire aux comptes et documents

8.2 Nomination d'une représentante auprès de Revenu Québec

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Martial Gauthier, maire
 Madame la conseillère Marlène Deschesnes
 Messieurs les conseillers Tony Paré et Bruno Simard

Est également présente Danielle Bernard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Assistance : 9 personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1195-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

1196-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de mai 2025

1197-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport des salaires nets pour le mois de mai 2025 au montant de 14 411.51 \$

3.4 Approbation des comptes pour le mois de mai 2025

1198-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2025 au montant de 75 785.98 \$ dont 46 455.60 \$ par le fonds général et 29 330.38 \$ par le fonds d'immobilisation.

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Projet de loi 97 retirant le pouvoir aux municipalités locales de régir la plantation et l'abattage d'arbres

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 97 visant à moderniser le régime forestier modifie la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) afin de retirer le pouvoir des municipalités locales de régir la plantation et l'abattage d'arbre et de donner aux municipalités régionales de comté (MRC) le pouvoir de prévoir des règlements pour encadrer l'aménagement de la forêt privée sur leur territoire;

1199-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines manifeste son désaccord face à ce retrait de pouvoir aux municipalités locales et à l'obligation des MRC d'adopter un règlement régional sur l'aménagement de la forêt privée.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au député de la circonscription, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'à l'AETSQ et à la FQCF.

4.2 Projet de loi 97 transférant la responsabilité des travaux sylvicoles aux industries bénéficiaires de garanties d'approvisionnement

ATTENDU QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a déposé le projet de loi n° 97 visant à moderniser le régime forestier québécois, dans le but de renforcer son efficience, de favoriser une gestion plus décentralisée des ressources forestières et de mieux arrimer la planification forestière aux réalités régionales;

ATTENDU QUE le projet prévoit notamment le transfert de la responsabilité des travaux sylvicoles aux détenteurs de licences d'aménagement forestier durable, soit principalement les industriels actuellement bénéficiaires de garanties d'approvisionnement;

ATTENDU QUE les entreprises sylvicoles, incluant plusieurs coopératives forestières, jouent un rôle fondamental dans la durabilité et la régénération des forêts publiques, en plus de contribuer significativement à l'économie locale et régionale, avec plus de 3 400 emplois répartis sur le territoire québécois;

ATTENDU QUE l'instauration d'un régime forestier conférant aux industriels l'exclusivité de la planification sylvicole pourrait mettre en péril la continuité, la diversité et la stabilité des travaux sylvicoles, particulièrement en période de ralentissement économique ou d'incertitude commerciale;

ATTENDU QUE la proposition commune de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ) et de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) vise une gouvernance plus équilibrée du régime forestier;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM), dans son mémoire et ses communications publiques, a exprimé la nécessité de mieux reconnaître le rôle des municipalités et de leurs partenaires régionaux dans la gestion durable des ressources forestières, tout en appelant à un partage des responsabilités fondé sur l'intérêt collectif et l'expertise des acteurs locaux;

1200-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines manifeste son appui à la proposition conjointe de l'AETSQ et de la FQCF, en faveur d'une reconnaissance formelle des entreprises sylvicoles comme acteurs stratégiques de la gestion forestière, notamment par

l'octroi de licences distinctes pour les activités sylvicoles et la création d'une structure régionale de coordination impartiale;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au député de la circonscription, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'à l'AETSQ et à la FQCF.

4.3 MTQ – Contrat de déneigement sortie de paroisse

1201-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER l'offre du ministère des Transports du Québec pour le renouvellement du contrat des travaux de déneigement, déglçage, fourniture des matériaux sur une partie de la collectrice de St-Edmond-les-Plaines d'une longueur pondérée de 3.51km valide jusqu'au 1^{er} juin 2025, renouvelable par tacite reconduction pour une ou deux périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune, pour un montant de 29 000,00 \$;

D'AUTORISER Martial Gauthier, maire à signer le contrat no 6808-25-4918 à cet effet.

4.4 Dénonciation au Gouvernement du Québec

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cette absence d'ajustement a un impact direct sur l'augmentation de la charge fiscale des contribuables et sur la capacité des municipalités à maintenir leurs services et à réaliser leurs projets;

ATTENDU QUE les municipalités doivent composer avec des hausses importantes de coûts sans compensation financière équivalente;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a reconnu l'importance d'un financement adéquat pour soutenir les municipalités, notamment dans le cadre de changements administratifs ou territoriaux;

ATTENDU QUE le financement promis n'a pas été systématiquement ajusté à la réalité vécue sur le terrain;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, à l'instar d'autres petites municipalités, doit composer avec des ressources limitées pour offrir des services équitables à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,
1202-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, incluant les MRC, en prévoyant un ajustement adéquat tenant compte de l'inflation et des changements structurels survenus;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise :

- Au premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- À la ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay—Lac-St-Jean, madame Andrée Laforest;
- Au député de la circonscription de Roberval, madame Nancy Guillemette;
- À la MRC de Maria-Chapdelaine.

4.5 Gala méritas Polyvalente de Normandin

1203-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, fasse dons de 180.00 \$ pour les bourses « de la persévérance des municipalités » qui seront remises lors du Gala Méritas de la polyvalente Normandin le 6 juin 2024 et où madame Marlène Deschesnes sera représentante de la Municipalité.

4.6 Nivelage des routes gravelées

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour le nivelage des routes gravelées;

CONSIDÉRANT QUE Transport MICA a déposé la soumission la plus basse;

1204-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accorde le contrat de nivelage à Transport MICA selon le devis et le calendrier 2025.

4.7 OMH Maria-Chapdelaine (budget révisé)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a reçu le budget révisé 2025 de l'OMH Maria-Chapdelaine ;

1205-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le dépôt du budget révisé 2025 de l'OMH Maria-Chapdelaine qui fait état d'un budget de fonctionnement de 105 727 \$ du numéro d'ensemble immobilier # 1166 pour une contribution de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines de 4 897 \$.

4.8 Régie intermunicipale GEANT (budget révisé)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 605 du Code municipal, la régie peut, en cours d'exercice, dresser tout budget supplémentaire qu'elle juge nécessaire ;

ATTENDU QUE de nouveaux services rendus pour la Division – Urbanisme & Environnement sont implantés au cours de l'année 2025;

ATTENDU QUE la Régie a revu son budget pour la *Division – Urbanisme & Environnement*;

1206-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Sant-Edmond-les-Plines accepte le budget révisé 2025 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 2 165 225 \$;

4.9 Régie intermunicipale GEANT (offre de services)

1207-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'offre de la régie intermunicipale GEANT de répertorier les entrées de services d'aqueduc.

4.10 Mandat audits (TECQ 2019-2024, PRIMEAU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines à l'obligation de procéder à une « mission de procédures convenues » nécessaire à la reddition de comptes des programmes TECQ et PRIMEAU,

1208-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines donne le mandat à « Malette SENCRL » pour le rapport de mission de procédures convenues dans le cadre des programmes TECQ et PRIMEAU.

5. Terre-plein 151 à 167 avenue Tremblay

CONSIDÉRANT QUE les plans initiaux des espaces de stationnement du multiplex lot 4 808 284 prévoyait un terre-plein qui séparait ces derniers de l'avenue Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE ce terre-plein en béton risquait fortement d'être endommagé par les opérations de déneigement;

1209-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise l'exemption de ce terre-plein et son remplacement par du revêtement d'asphalte.

5.1 Lavage des égouts

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs en eaux de la régie intermunicipale GEANT ont demandé des soumissions pour le lavage des égouts des municipalités participantes;

1210-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la confirmation du lavage des égouts de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

6. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT
6.1 .

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE M. Jason Fournier a quitté ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier le 1^{er} mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Bernard a assuré l'intérim depuis le 1^{er} mai 2025;

1211-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'intérim de madame Danielle Bernard prenne fin en date du 3 juin 2025;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines nomme Marie-Pier Martel comme directrice générale et greffière-trésorière

D'autoriser le maire, à signer le contrat de travail au nom de la Municipalité.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus font rapport des comités sur lesquels ils siègent.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Nomination d'une signataire aux comptes et documents

CONSIDÉRANT l'embauche de Marie-Pier Martel au poste de directrice générale et greffière-trésorière

1212-06-25 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines retire madame Danielle Bernard à titre de signataire des documents et des effets bancaires auprès des institutions financières

QUE madame Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les documents et les chèques de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines auprès des diverses institutions financières avec lesquelles la Municipalité fait affaires;

DE nommer madame Marie-Pier Martel comme administratrice principale dans AccèsD Affaires en remplacement de madame Danielle Bernard.

9.2 Nomination d'une représentante auprès de Revenu Québec

1213-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Marie-Pier Martel soit autorisée auprès de Revenu Québec pour la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines :

- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et assumer la responsabilité du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, ainsi qu'à d'autres entres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été soulevées lors de la période de questions sur la mise aux normes des fosses septiques privées et sur l'ajout d'un foyer au Parc des Aînés. Les réponses appropriées ont été fournies

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

1214-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 05

Martial Gauthier
Maire

Danielle Bernard
Directeure générale et greffière-
trésorière par intérim

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».